

Réf: Dossier 415535

Avis de constitution

SOCIETE « ACCELERATE CONSTRUCTION MANSOUR » en abrégé « ACM »

Siège ABIDJAN-COCODY, RIVIERA GOLF, IMMEUBLE  
QUICK BURGER, Lot 108, Ilot 9

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/05/2025 , et enregistrés le 16/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACCELERATE CONSTRUCTION  
MANSOUR » en abrégé « ACM »

Objet : BTP-  
COMMERCE GENERAL.  
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-COCODY, RIVIERA GOLF, IMMEUBLE  
QUICK BURGER, Lot 108, Ilot 9

Dirigeant(s) M MANSOUR HUSSEIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07591 du 31/07/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°46721/GTCA/RC/2025 du 31/07/2025

